

# Pride-Forasol : les salariés licenciés obtiennent gain de cause, 5 ans après

Licenciés en 2014, quatre anciens syndicalistes de l'École française de forage (EFF) ont obtenu la condamnation de leur entreprise basée à Lescar.

À moins d'un pourvoi en cassation de la direction de l'École française de forage (EFF) basée à Lescar, propriété du groupe Raigneau (Loiret), la décision de la cour d'appel de Pau, rendue le 19 avril dernier (non encore officielle) en faveur de quatre anciens salariés, pourrait constituer l'épilogue d'un long parcours judiciaire.

La CGT, en première ligne dans le conflit qui concerne trois de ses représentants (plus un de la CFDT), a choisi ce lundi de clamer sa satisfaction devant le Centre Jean-Féger de Total, l'un des principaux donneurs d'ordre de la société Forasol qui avait créé à Lescar une base opérationnelle au début des années 1970. La société, absorbée d'abord par Pride en 1997, puis par ENSCO en 2011, est devenue



Les quatre anciens licenciés, accompagnés de leurs camarades ce lundi à Pau. C.J.-M.F.

ensuite EFF après l'arrivée du groupe Raigneau fin 2012.

## Plus de 500 000 euros

Ce dernier épisode a permis à l'entreprise de se débarrasser de quatre représentants du personnel, après des tergiversations de l'administration, tranchées par le ministère du Travail en faveur de l'entreprise. Les syndicalistes, licenciés début 2014, n'ont cessé

de contester leurs licenciements.

Dans sa décision de la mi-avril, la cour d'appel a annulé trois des quatre licenciements (l'un des syndicalistes ayant à l'époque fait valoir ses droits à la retraite). Elle a également condamné l'entreprise pour discrimination syndicale. Laquelle devra verser au total à ces anciens salariés plus de 500 000 euros.

JEAN-MARC FAURE | jm.faure@pyrenees.com